

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR-IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS : -

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 25 : Acquisition de la parcelle AZ n° 850 sise Place Mermoz Pont Allant

La SARL Le Village a acquis il y a plusieurs années une partie de la Place Mermoz (parcelle privée cadastrée AZ n°850) aux fins d'y réaliser une opération immobilière visant à construire un ensemble de logements individuels le long de la rue Louis Blériot. Or, cette opération n'ayant pu aboutir pour des raisons économiques, ladite société a décidé de diviser la parcelle AZ n°850 en lots

à bâtir. Cependant, aucune vente ne s'est concrétisée, laissant cette parcelle en l'état de friche, malgré les interventions du propriétaire visant à maintenir le terrain en bon état.

Aussi, face à cette situation et à l'inquiétude des riverains sur le devenir de cette parcelle, la commune a-t-elle sollicité la société immobilière actuellement propriétaire, Immobilière Transaction, afin d'acquérir le terrain et par la suite l'aménager.

France Domaine a procédé à l'estimation domaniale de la parcelle AZ n°850 d'une superficie d'environ 1 346 m² et a évalué celle-ci en tant que terrain à bâtir à 80 000,00 € libre d'occupation.

Eu égard au fait que la Ville n'envisage pas d'y ériger de constructions, il a été proposé au propriétaire de l'acquérir au prix de 70 850,00 €, frais d'agence inclus (CENTURY 21 étant en charge des négociations). Ce que la société IMMOBILIER TRANSACTION a accepté.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Approuver** l'acquisition de la parcelle AZ n°850 sise Place Mermoz au prix de 70 850,00 € frais d'agence inclus auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié.
- **Passer outre** l'estimation de France Domaine,
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier

Il est proposé au Conseil Municipal :

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec :

- **37 votes pour**
- **2 Abstentions (Groupe Maubeuge Bleu Marine)**
- **Approuve** l'acquisition de la parcelle AZ n°850 sise Place Mermoz au prix de 70 850,00 € frais d'agence inclus auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié.
- **Passé outre** l'estimation de France Domaine,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Arnaud DECAGNY